

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

02 2022 04

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du

: 14 avril 2022

Convocation du

: 12 avril 2022

Nombre de Conseillés:

En exercice

: 17

Présents

: 4

Votants

: 8

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à dix heures trente, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Beynost, dûment convoqués par la vice-présidente, se sont réunis en salle de réunion sous la Vice-présidence de Madame Véronique CORTINOVIS.

FINANCES: COMPTE DE GESTION 2021

<u>Présents</u>: Véronique CORTINOVIS, Annie MACIOCIA, Catherine BARCELLINO, Eliane PAYA.

Représentés :

Christine THOMAS a donné procuration à Véronique CORTINOVIS Dominique GOYARD a donné procuration à Annie MACIOCIA Edith MAGAT a donné procuration à Catherine BARCELLINO Nathalie THIMEL-BLANCHOZ a donné procuration à Véronique CORTINOVIS

Absents:

Caroline Terrier, Christine Perez, Valérie Berger, Anne-Sophie Rampon, Annick Pantel, Jean-Marc Curtet, Janine Gourdin, Nadia Nasri, Nicole Rampon

Secrétaire de Séance :

Annie Maciocia

Accusé de réception en préfecture 001-260103650-20220414-FIN2022_04-DE Date de télétransmission : 21/04/2022 Date de réception préfecture : 21/04/2022

Madame la Vice-présidente rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, A L'UNANIMITE

STATUE sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021

DECLARE que le Compte de Gestion 2021 dressé par le Trésorier Municipal n'appelle pas d'observation de la part des membres du CCAS

ADOPTE le Compte de Gestion 2021 dressé par le Trésorier Municipal.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.

